



OFFRE D'EMPLOI

La municipalité d'Austin est à la recherche d'une personne responsable et dynamique pour pourvoir un **poste de coordonnateur de camp de jour** pour la saison estivale 2018.

Principales tâches et responsabilités :

- Planifier et exécuter les activités d'animation quotidiennes
- Planifier, réserver et coordonner les sorties
- Participer à l'embauche d'animateurs
- Agir à titre de personne-ressource pour les parents
- Prévoir les fournitures nécessaires aux activités
- Superviser les animateurs (1 animateur et 1 aide-animateur)
- Assurer la sécurité des enfants et promouvoir les saines habitudes de vie
- Veiller à la qualité de l'accueil
- Faire respecter le code de conduite
- Rédiger des rapports, sur demande
- Assurer la communication avec ses supérieurs et les employés municipaux
- Résoudre les conflits ou problèmes qui pourraient survenir
- Tenir les lieux propres et à l'ordre
- Préparer une rencontre parents (souper-spectacle etc) pour la fin de l'été

Compétences et aptitudes :

- Expérience d'un camp de jour, de préférence
- Formation en premiers soins, DAFA, RCR
- Leadership, débrouillardise, initiative et patience
- Être proactif dans la recherche de solutions de problèmes
- Connaissances en tennis, natation, saine alimentation, jardinage et le bilinguisme sont des atouts

Conditions de travail :

- 7 semaines du 26 juin au 10 août 2018 (plus quelques présences à déterminer ensemble)
- De 40 à 45 heures par semaine
- 16,50\$ / h

Le candidat qui n'est pas formé DAFA doit être disponible pour la formation tenue avant le début du camp et doit accueillir son équipe et participer à l'inscription des jeunes le samedi, 12 mai de 9 h à midi.

Si vous croyez être la personne qu'il nous faut, faites-nous parvenir votre curriculum vitae avant le 7 mars par courrier, courriel ou télécopieur à :

Municipalité d'Austin
21, chemin Millington
Austin J0B 1B0
Télécopieur : 819 843-8211
Courriel : info@municipalite.austin.qc.ca

La municipalité d'Austin souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi. Le genre masculin dans le présent avis a été utilisé dans le seul but d'alléger le texte.